de la Nouvelle-Orléans.
ceur : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
UDI, 21 JANVIER 1886.

PETITES ANNONCES.

Le Professeur CHARLES CARON à
ts l'enseignement et invite plus parti-
nt les parents ayant des enfants retar-
à essayer de ses soins. Il donne des
domicile et chez lui, rue Franklin.
21 jan—1f

vendre à mon écurie No 464 rue Da-
dans la soirée du 1er janvier, une pou
âgée de 3 ou 4 ans. Le propriétaire
réclamer en prouvant sa propriété et
e frais. Si elle n'est pas réclamée d'ici au
lo sera vendue à l'encan pour couvrir les
20janv—5f

DEMANDES.

mande—Un acquéreur pour café. Très
ne affaire; pour renseignements écrire
e du journal aux initiales L. S. S.
7f

A LOUER.

er.—Une belle résidence No 305 rue
planade. S'adresser à Pierre Lanaux,
onti. 3sept—f

A VENDRE.

NDRE—Un pieto aux huitres, bien
alandé, situé 64 Bienbon street. Con-
avorables. 19 jan—4f

NE occasion.—GROCERIE à vendre.
dresser aux initiales J. H. Journal
ILLE. 7janv—15f.

ndre en totalité ou en partie, l'habita-
n Monsieur, bien connue, située dans
ue Piaquemine, à environ quarante cinq
les bas que la Nouvelle Orléans. Condi-
ables. Pour plus amples détails s'adres-
Saloy, No 185 rue Marais, entre les rues
e et Dumaine, Nouvelle-Orléans.
—1m

NSTITUTION CUBTO,
ensionnat et External,
in St Philippe Street.
ours de Français et d'Anglais compren-
ont toutes les branches d'enseignement e
ssée à des professeurs expérimentés.
lasse de solfége et de chant, sous la di-
de monsieur Curto, et une classe de tra-
l'aiguille et travaux d'agrément tels que
e laine, en papier, en cire sont offerts
ves sans prix extra.
ours d'Espagnol et d'Allemand appris
ut 17 Sept.—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
rts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
renseignements sont demandés sur
personnes dont les noms suivent.
cas de décès ou d'absence, leurs
is sont priés d'en donner avis au
nsulat.

1er Janvier 1886.

les époux	Mathieu Emile Louis
ix Nicolas	Mayonnaise Pierre
Alfred	Magnan Jacques
ns Julien Jh An-	Mollard Antoine
tin	Burès Victor
régula Vve Gut	Mourch Sophie
Victor Alexan-	Mourch Marie-Joséphine
	Prevoznal Mme Vve
	Paret Claude
slet	Prioré artiste musicien
ereau Bernard	Perchain Achille (2)
M. & Mme (3)	Pagnerre Achille (2)
ing Jean Marie	Perran Albert Louis
s Pierre Alcee	Reissel Simon Edouard
nd Pavol	Robin Mme Vve nee La-
Alex. Jacques	biffite
	Rentemann Anne Marie
de Joseph	dite Flesch
ernet Louis et Bap-	Rouviere les époux (Nlle-
	Iberie)
ole Jean Baptiste	Sauvegrain Théophile
ancoir	Tourette Jean
erlle J A	Tomlinson Mme Vve née
a Jean Horticulteur	Althee Connagères (3)
tali & Sons (2)	Tillio Paul
Vve Armantine	Terrasse Mme Vve née
k L. R.	Dorignicourt
rion Baptiste	Tujague Vve Raffin née
ers Albert	Jones
ers Honoré	Vallon Jules
ler Justin Vandely	Vigier M et Mme (4)
Marius	Vincent Victor restau
n Ferdinand	rateur
aux Felix	Vincent Adolphe et B
ortier Marie	rire

LETTRES.

dart Eugène (2)	Poisson Charles musi-
Pavlova	cien (2)
Carthy Charles	Arguit Hypolite
Michel Benjamin	Brérinion René
ineau Pierre Fran-	Varney George
ds	

Le Gérant,
JULES BOEUFVÉ.

Avis d'Election.

reau du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Nlle Orléans, 9 Janvier 1886.

CONFORMÉMENT à une proclamation de son
cellence Samuel Douglas McEnery, gouver-
r de l'Etat de la Louisiane, en date du quat-
ème jour de janvier A. D. 1886, je requiers
faire tenir une élection dans le Quatrième
strict représentatif de la paroisse d'Orléans,
ajour du Quatrième ward de la ville de la
uvelle-Orléans, dans le dessein de remplir une va-
ce qui s'est produite dans la Chambre des
présentants de l'Assemblée générale de l'Etat
e A. M. Delaunay par suite de la mort de l'Ho-
rable John J. Fitzpatrick, ancien représentant
dit Quatrième ward de la paroisse d'Orléans.
Avis est ici donné qu'une élection aura lieu,
ainsi qu'il est prescrit par l'Acte No 58 de la session ex-
ordinaire de l'assemblée générale de 1877,
mardi, le 9me jour du mois de février A. D.
1886.
De 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans
ut le Quatrième district représentatif de la pa-
isse d'Orléans, composé du Quatrième ward de
ladite ville de la Nlle-Orléans, afin d'élire un Repré-
sentant dudit district à la Chambre des Représcen-
tants de l'assemblée générale de l'Etat pour rem-
plir la vacance créée par la mort de l'Honorable
John J. Fitzpatrick, ancien représentant dudit
district.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-
officio officier ministériel pour le retour
des élections de la paroisse d'Orléans.
9 janv—au 6 fev inc

P. MALONEY. D. S. D
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
56.....RUE DU CANAL.....156
près Baronne.
Dentiste du concert des dames Urselines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix
à somaldes.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix
fabriques. 25 août

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très
in et très agréable, jouissant des propriétés ex-
ordinaires contre toutes les affections de l'es-
omac. Il guérit très vite la dyspepsie, active
es digestions difficiles, fait disparaître les ai-
greurs, les vomissements et les gaz de l'estomac,
et augmente considérablement l'appétit qui de-
vient impérieux! Par son action nutritive et
régulatrice, il anéantit la faiblesse générale, les
pâles couleurs disparaissent comme par enchan-
tement. Il combat aussi avec succès les conges-
tions du foie et les irritations de l'intestin, si fré-
quentes chez les enfants.
Cet elixir est un fortifiant et un tonique de
premier ordre : ses merveilleuses propriétés re-
connaissantes ont été constatées et appréciées
par les médecins les plus distingués de la Nou-
velle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus
grand succès.
Dose : Un petit verre avant et après chaque
repas.
M. Tardos,
Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la
bonté de soumettre à mon appréciation est sur-
tout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la
fois stomachique et carminatif, et je recom-
mande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de
cette classe d'agents.
E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de diffi-
culté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.
D. C. HOLLIDAY. M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.
Pendant quinze années consécutives j'ai souf-
fert de la dyspepsie. Ayant été contrée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février je ne sai si plus gros.
ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.
J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en
a qualité de médecin de la famille.
LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux ré-
sultats qu'il a eut obtenus les personnes qui étaient
souffrantes et qui ont été guéries par son usage.
Ses progrès ne sont faits sans le secours de la pu-
blicité. A vant longtemps, quand il sera mieux
connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura
au moins une bouteille en réserve en cas de be-
soin. S'il fait du bien aux malades, il préserve
aussi les personnes bien portantes des souf-
frances à venir.
L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se
compare avantageusement à la Grande Char-
treuse comme goût et finesse ; et, comme agent
curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce
jour. Aux certificats des hommes de science
ont déjà été publiés viennent s'ajouter un autre d'un
médecin d'une grande réputation. Le voici :
Je certifie par les présentes que j'ai prescrit
l'Elixir Oriental dans différents cas de dys-
pepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats
promis et même davantage. Je recommande
avec plaisir cette préparation aux personnes qui
souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la diges-
tion est difficile. Je le recommande surtout aux
femmes enceintes.
"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine."
On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de
pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai
beaucoup souffert de la digestion et de la consti-
pation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en ques-
tion, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis
âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette
excellente préparation à toute personne souf-
frant d'une mauvaise digestion.
MME REBECCA SNEAD,
Rue Trémé 246.
Nouvelle-Orléans, 1835.

DÉPÔT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
NICOLO M. & JOSEPH SCHIRI
Place des Marchés et Domain, Nlle-Orléans
Vente en gros et au détail.
M. J. VERGNOLLE,
Marchand de tous articles de dentiste aux prix
fabriques. 25 août

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE B,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 9 Février 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000.....	25,000
1 Lot de	10,000.....	10,000
2 Lots de	6,000.....	12,000
5 Lots de	2,000.....	10,000
10 Lots de	1,000.....	10,000
20 Lots de	500.....	10,000
100 Lots de	200.....	20,000
500 Lots de	100.....	50,000
500 Lots de	50.....	25,000
1,000 Lots de	25.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.....	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.....	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.....	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écri
b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.
Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Susan A. Cone, veuve en premières noces de Peter Dalman et en secondes noces de James Cone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,499—Division C.—Attendu que Christopher Russell a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susan A. Cone, veuve en premières noces de Peter Dalman et en secondes noces de James Cone, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 jar—21 26,30

Succession de Charles Rolling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,413—Division A.—Attendu que Hubert Rolling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Rolling, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 janv—16,20,24

Succession de Jean Labat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 16,432—Division D. Attendu que Mme Veuve Jean Labat a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Labat, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16janv—16,20,24

Succession de Mme Justine Michelot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,115—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte final présentés par Mme Becker et Alexandre Jung, exécuteurs testamentaires de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dite compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
12 janv—12, 16, 21

Avis aux Créanciers.

Fairchild et Keller vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,366—Division "D"—Avis est par le présent donné aux créanciers de Fairchild & Keller et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George E. Sears, syndic et le compte provisoire de George E. Sears, syndic provisoire dans cette affaire ne seraient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 jan—20,24,29

J. O. Terry & Sons, etc, vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,573—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 janv—20 24 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—John Wagenhauser vs. Ses Créanciers—No 16,459—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Wagenhauser soit et est par le présent accepte par la Cour et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Adolph, notaire en cette ville, SAMEDI, le 30me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1886.
F. A. MONROE, Juge.
(Signé):
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 jan—20,24,29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Léon Beneditto vs. Ses Créanciers—No 16528—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Beneditto soit et est accepte par la Cour et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Zengel, notaire en cette ville, MERCREDI, 24me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Damas D. Coleman, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 janv—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Thomas Dillon vs. Ses Créanciers—No. 16,524—Division A.—Ordre de Cour—Considérant que le pétitionnaire Dillon a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir un sauf-conduit pour se rendre de la ville de la Nouvelle-Orléans à la Louisiane et que les créanciers notifiés de se présenter devant Charles Rolle, notaire le 24ème jour de février, 1886, à 11 heures A. M. dans le but de prendre en considération l'application du dit pétitionnaire pour un sursis et dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues. Il est de plus ordonné que E. J. Méral, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier, 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, député greffier.
19 jan—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John Zucca vs. ses créanciers—No 16,511—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Zucca soit et est par le présent accepte par la Cour et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Lecarpentier, Esq., en cette ville, MARDI, le 23me jour de février 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit debiteur et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit John Zucca soient suspendues, et que Ernest J. Moral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,283. Division D.—Solomon Félix vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des créanciers du pétitionnaire Solomon Félix soit acceptée et tenue pardevant A. A. Lazarus, Esq. notaire en cette ville, Lundi le 1er février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et pour élire un syndic et toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que J. H. Spearing, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 déc—3 f en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Nicolo & Lacazet et George E. Lazarz, individuellement, etc. vs. Leurs Créanciers—No. 16,051. Ordre de Cour—Que la cession de la pétition supplémentaire et le tableau afférant annexé soit enregistrée et l'ordre de procéder sur ladite cession immédiatement accordé dans cette affaire soit déchargé, que la cession des biens des pétitionnaires Nicolo & Lacazet et George E. Lazarz, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John L. Larcade, notaire en cette ville, Jeudi le 11me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Arrigoni soit nommé syndic provisoire des dits créanciers, et qu'il soit reconnu comme tel après avoir prêté serment et fourni un bon suffisamment de dix mille piastres, conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 jan—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hansell & Webster vs leurs créanciers—No 16,232—Division C.—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de Hansell & Webster et de William S. Hansell comme seul propriétaire de la dite raison sociale et de William S. Hansell individuellement comme membres de la dite raison et de William S. Hansell comme seul propriétaire de la dite raison sociale de M. J. McFarlane & Co soit et soit par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers. Et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Benjamin Orr, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI, 6me jour de février 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les personnes ainsi que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 31 décember 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN,
janv—3 f en 30j Député-Greffier.

IMPORTANT.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—William H. Murphy vs. ses Créanciers.—No 16,226—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William H. Murphy, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 23me jour de janvier 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit débiteur et pour nommer un syndic, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que B. Howard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 29 Décembre 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
1er jan—3f en 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Pierre Rohrer vs. Patrick Murphy, individuellement et comme exécuteur testamentaire de Catherine Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,048—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :
Tout et séparément, le contenu, meubles, installations, etc., de la bâtisse située sur le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Gravier, Magazine et Tchoupitoulas, et connu sous le numéro quatorze (14) de la rue Carondelet, et mesurant cent vingt-deux pieds de profondeur de 4 1/10 pieds, tonnage brut de 16 19/100 tonneaux, moins 1/5 pour frais de jaugeage, laissant un tonnage net de 15 67/100 tonneaux.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas. E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
10 jan—10 16 23 30—fev 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Sarah Preston ou Petersom.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B"—No. 16,232.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, en date du 6 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Burgundy, Conti et Claiborne, et connu sous le numéro quatre-vingt-douze (92) de la rue St André sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces et de 107 pieds dix (10) pouces de la rue Claiborne, et de 42 pieds de face à la rue Hilary sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces et de 42 pieds dix (10) pouces de la rue Moreau, et de 42 pieds de face à la rue Hilary sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces et de 42 pieds dix (10) pouces de la rue Moreau, et de 42 pieds de face à la rue Hilary sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces et de 42 pieds dix (10) pouces de la rue Moreau.
Conditions, comptant.
Acte de vente pardevant Ernest Bonny, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devra payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Le même jour à 10 heures a. m., au local ci-dessus décrit, il sera vendu pour le compte de Mme Rosalie Pecquet, un assortiment général de meubles de maison et effets, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier.
Conditions, comptant sur les lieux.
9janv—9 16 23 30 fev 6 13.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété commerciale de choix dans le Deuxième District, No 38 rue Chartres, entre Bienville et Conti.

144 Actions du N. O. City & Lake R. R.
133 Actions du N. O. Gaslight Co.
150 Actions du Home Insurance Co.
40 Actions du N. O. Insurance Co.

Succession de Bertrand Sestia.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 13,538.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—MARDI, le 9 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 5 janvier 1886, je procéderai à la vente à l'encan des propriétés ci-après décrites, à savoir :
Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Bienville et Lafoy, mesurant vingt-sept (27) pieds quatre (4) pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de soixante-dix-sept (77) pieds cinq (5) pouces.
Les améliorations comprennent un magasin en briques solidement bâti, ayant trois étages, maintenant occupé par F. Meunier comme magasin de modes en gros et portant le numéro municipal 38, rue Chartres.
Et, le même jour, même heure et mêmes lieux, il sera aussi vendu :
144 Actions du fonds-capital du New Orleans City & Lake R. R. Co.
133 Actions du fonds-capital du New Orleans Gaslight Co.
150 Actions du fonds-capital du Home Insurance Co.
40 Actions du fonds-capital du New Orleans Insurance Co.
Conditions—Pour la propriété, comptant en passant le titre. Acte de vente pardevant J. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Pour les actions, comptant avant le transfert.
6janv—6, 16, 28, 30 fev 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District,

Sur la rue St. André, entre Laurel et Constantine.

Succession de Belinda Norton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D"—No 16,055.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale.—SAMEDI, 23 janvier 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la dite Cour, en date du 21 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. André, Laurel et Constantine, et mesurant, plus ou moins, 22 pieds 2 pouces de face à la rue St. André sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant R. Bonny, notaire, aux frais de l'acquéreur. Le acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
23déc—23 26—2, 9, 16, 23 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le deuxième District, à l'angle de la rue Burgundy et Bienville—Succession de Philippe Schéli.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 15,643.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 6 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 29 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Broad et White, formant l'engoignure des rues Bienville et Broad, et mesurant 27 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Broad sur une profondeur et façade à la rue Broad de 108 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Charles E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur, et aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 jan—3 9 16 23 30 fev 6

Succession de D. A. Denison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,584—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Funk et A. G. Ricks, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEHAN, Greffier.
12janv—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets, Patentes, droits, etc.

Succession de H. B. Springstein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 15,379.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 1er février 1886, à 10:30 heures A. M., à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 15 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un assortiment complet de meubles de maison et effets, boîte à outils, etc., ainsi que les droits, titres et intérêts du dit feu H. B. Springstein dans la lettre patente ci-après décrite :
Une patente, No 20,361, pour les améliorations du Trouble Attachment, émise par le Dominion du Canada à Henry Burwell Springstein et Andrew Jackson Dwyer, le 15me jour d'octobre 1884.
2° Une patente, No 301,766, aussi pour les améliorations du Trouble Attachment, émise par les Etats-Unis d'Amérique à Henry B. Springstein, le 8me jour de juillet 1884.
Conditions—Comptant. 20jan—20 26 fev1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété enjolivée dans le Sixième District, dans l'affaire de John H. Petry vs August Konilzer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division "C" No. 15,512.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI 30 janvier 1886, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, rendu le 5 janvier et signé le 11 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse de Jefferson, dans cette partie connue comme Burthesville, dans l'Ilet No 60, compris entre les rues Hurst, Jennet et Calhoun, et la ligne de la propriété de Fonchar de Girod ou City Park, et mesurant 30 pieds de face à la rue Hurst, sur une profondeur de 121 pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Charles E. Sel, notaire No 81 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes d